

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur BOULATIOUR Nabil demeurant Avenue des Bouvreuils 13 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Avenue des Bouvreuils, 13 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°236G.

Le projet consiste en la construction d'un terrain de padel à usage privé, et présente les caractéristiques suivantes :

- Emprise totale de 13 mètres par 22,50 mètres, dont une zone de 200m² pour le terrain de padel, à savoir 10 mètres par 20 mètres ;
- Zone de circulation pour le solde de la zone artificialisée, soit une largeur de chemin comprise entre 1 mètre et 1,50 mètres ;
- Implantation du terrain en recul latéral droit de 9 mètres ; recul avant de 18,66 mètres ;
- Paroi en verre trempé soutenu par une structure en métal galvanisé d'une hauteur de trois mètres pour les parties centrales et de quatre mètres aux extrémités ;
- Une estrade est prévue du côté droit du terrain, vers les voisins ;
- Un drain périphérique est prévu afin de récolter les eaux pluviales et est dirigé vers un bassin d'infiltration situé dans le jardin en partie arrière.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart aux prescriptions du permis d'urbanisation 67/33L pour le point suivant :

- Recul latéral de la zone de bâtisse de minimum 10 mètres.

En effet, le projet s'implante à 9 mètres de la limite mitoyenne de droite.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/06/2026 au 03/07/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 4 juin 2026